

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, tenue le mercredi **8 décembre 2021**, à 19 h, à la salle J. Ernest-Guay à l'Édifice Denis-Boutin, au 4, rue St-Charles à Sainte-Sabine, et à laquelle sont présents les membres suivants du Conseil à l'ouverture de la séance :

Patrick Lachance (représentant de Lac-Etchemin)
Martin Beaulieu (Saint-Benjamin)
Rachel Goupil (Saint-Camille)
Simon Carrier Tanguay (Sainte-Sabine)
Lucie Gagnon (Saint-Louis)
Réjean Bédard (Saint-Cyprien)
Claude Nadeau (Saint-Luc)
Daniel Thibault (Saint-Magloire)
Alain Maheux (Saint-Prosper)
Camil Cloutier (Saint-Zacharie)
René Allen (Sainte-Aurélie)
Christian Chabot (Sainte-Justine)
Jean Bernier (Sainte-Rose)

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Camil Turmel, préfet.

Madame Judith Leblond, directrice générale et secrétaire-trésorière, agit comme secrétaire de l'assemblée. Madame Marie-Josée Fontaine, directrice des services administratifs et madame Linda Gilbert sont présentes.

Après avoir constaté le quorum de cette assemblée, le préfet, Monsieur Camil Turmel procède à l'ouverture de la séance et souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

2021-12-01

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le préfet demande si des membres du Conseil souhaitent ajouter des sujets au projet d'ordre du jour.

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit et est adopté tel que présenté ci-après en ajoutant le point *16.01 Snowcross des Etchemins* et en laissant le point *DIVERS* ouvert :

01 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

02 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 24 NOVEMBRE 2021

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - Administration

- 04.01.01** - Liste des comptes à payer
 - 04.01.02** - État des encaissements et déboursés
 - 04.01.03** - Déménagement - appropriation surplus non affecté pour réfection du siège social
 - 04.01.04** - Déménagement - Demande de paiement numéro 7 - Construction CAMAX
- 04.02** - Ressources humaines
- 04.03** - Législation
 - 04.03.01** - Calendrier des séances ordinaires du Conseil de la MRC des Etchemins pour l'année 2022
 - 04.03.02** - Changement de lieu pour les séances du Conseil - Pandémie Covid 19
- 04.04** - DIRECTION GÉNÉRALE
 - 04.04.01** - Accès à l'information - désigner la directrice générale
- 05** - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
 - 05.01** - FLI - FLS : priorités d'intervention pour 2022
 - 05.02** - Programmes de soutien et fonds locaux (FLI-FLS) 2022
- 06** - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES
 - 06.01** - Intervention du préfet
 - 06.02** - Intervention des membres des comités
- 07** - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)
- 08** - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION
 - 08.01** - Demande d'entente à la MRC de Bellechasse pour le service de génie municipal
 - 08.02** - Émission d'un certificat de conformité: Règlement de zonage 202-21 de la Municipalité de Sainte-Justine
- 09** - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT
- 10** - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)
- 11** - DOSSIERS RÉGIONAUX
- 12** - AFFAIRES NOUVELLES
- 13** - DEMANDE DON / COMMANDITE
 - 13.01** - Demande de la Fondation du coeur Beauce-Etchemin
 - 13.02** - Demande de la Fondation et conseil des élèves de l'école des Appalaches
- 14** - DEMANDE D'APPUI
 - 14.01** - Ville de Saint-Georges - Candidate pour la finale des Jeux du Québec - Été 2025
 - 14.02** - MRC de l'Érable - Obligations et responsabilités des municipalités et MRC - Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives
- 15** - CORRESPONDANCE
- 16** - DIVERS
 - 16.01** - Snowcross des Etchemins

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-12-02

**03 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU
24 NOVEMBRE 2021**

CONSIDÉRANT QU'il y a dispense de faire lecture des procès-verbaux en vertu du règlement numéro 025-89;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal et que les membres présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE LUCIE GAGNON,
ET RÉSOLU

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 24 novembre 2021 soit et est adopté et signé tel que rédigé.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04 - ADMINISTRATION / RESSOURCES HUMAINES / LÉGISLATION

04.01 - Administration

2021-12-03

04.01.01 - Liste des comptes à payer

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE les comptes dont copie a été remise aux membres du Conseil et totalisant cinq cent vingt-huit mille deux cent seize dollars et soixante cents (528 216,60 \$) incluant la rémunération du personnel, soient adoptés; le tout tel que joint en annexe au procès-verbal de cette assemblée et versé au registre des délibérations des séances de ce Conseil, avec le certificat de disponibilité de crédits.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.01.02 - État des encaissements et déboursés

État transmis avec l'avis de convocation.

2021-12-04

**04.01.03 - Déménagement - appropriation surplus non affecté pour
réfection du siège social**

CONSIDÉRANT QUE le Conseil a accepté la recommandation du Comité administratif de financer les coûts reliés aux travaux de réfection et d'installation du nouveau siège social (résolution 2021-02-10) à même le surplus accumulé non affecté de la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE les coûts ont augmenté considérablement entre

l'estimation par l'architecte en décembre 2020 et l'ouverture des soumissions, et ce, principalement causés par les difficultés d'approvisionnement et de main-d'œuvre engendrées par le contexte de la pandémie de la Covid-19;

CONSIDÉRANT QUE le contrat de rénovation a été accordé à Construction CAMAX au coût de 672 066,11 \$ (taxes nettes) le 5 mai 2021 (résolution 2021-05-03);

CONSIDÉRANT les demandes de changements effectuées pour une somme de 14 974,54 \$ (taxes nettes);

CONSIDÉRANT les dépenses incidentes : architectes, ingénieurs, équipements;

CONSIDÉRANT QUE la dépense totale pour la rénovation du siège social s'élève à 734 174,12 \$ (taxes nettes) au 8 décembre 2021;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QU'une somme de 439 575 \$ soit appropriée au surplus non affecté de la MRC des Etchemins aux activités d'investissement pour fins d'équilibre budgétaire.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-12-05

04.01.04 - Déménagement - Demande de paiement numéro 7 - Construction CAMAX

CONSIDÉRANT la demande de paiement numéro 7 de Construction Camax du 1er décembre 2021 d'une somme de 10 446,05 \$;

CONSIDÉRANT le certificat de paiement émis par l'architecte Isabelle Jacques autorisant le paiement d'un montant de 9 401,46 (après retenue de 10 %) et à la réception des quittances partielles des sous-traitants concernés;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins autorise le paiement de 9 401,46 \$ à Construction Camax à la réception des quittances partielles des sous-traitants.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.02 - Ressources humaines

Aucun point.

04.03 - Législation

2021-12-06

04.03.01 - Calendrier des séances ordinaires du Conseil de la MRC des Etchemins pour l'année 2022

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARTIN BEAULIEU,
ET RÉSOLU

QUE le calendrier présenté ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du Conseil de la MRC pour l'année 2022 qui se tiendront le mercredi et qui débuteront à 19 h 00 :

12 janvier 2022	9 février 2022	9 mars 2022
13 avril 2022	11 mai 2022	8 juin 2022
13 juillet 2022	10 août 2022	14 septembre 2022
12 octobre 2022	23 novembre 2022 (ordinaire et budget)	14 décembre 2022

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit et est publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière, conformément à la loi.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-12-07

**04.03.02 - Changement de lieu pour les séances du Conseil -
Pandémie Covid 19**

CONSIDÉRANT l'article 144 du Code municipal du Québec qui prévoit que l'endroit déterminé pour les séances du conseil soit fixé par résolution;

CONSIDÉRANT QUE la salle du Conseil du siège social de la MRC des Etchemins ne dispose pas de l'espace nécessaire au respect des mesures de distanciation physique émises par la santé publique;

CONSIDÉRANT le désir du Conseil de la MRC de tenir des séances publiques;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE ALAIN MAHEUX,
ET RÉSOLU

QUE les séances du conseil de la MRC des Etchemins des mois de janvier 2022 à juillet 2022 se tiendront à la salle communautaire SBC au Centre Desjardins de Saint-Prosper sise au 2275, 25e Avenue, à Saint-Prosper.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

04.04 - DIRECTION GÉNÉRALE

2021-12-08

04.04.01 - Accès à l'information - désigner la directrice générale

CONSIDÉRANT QUE le nouveau préfet est d'office le responsable de

l'accès à l'information pour la MRC des Etchemins puisqu'il a la plus haute autorité au sein de l'organisme (article 8 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels);

CONSIDÉRANT QUE le préfet, monsieur Camil Turmel désire déléguer ses fonctions à la direction générale et à la directrice des services administratifs;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil nomme la directrice générale, madame Judith Leblond responsable de l'accès à l'information pour la MRC des Etchemins et la directrice des services administratifs, madame Marie-Josée Fontaine qui agira à titre de substitut en l'absence de madame Leblond. Qu'une copie de cette résolution soit transmise à la Commission d'accès à l'information.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

05 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

2021-12-09

05.01 - FLI - FLS : priorités d'intervention pour 2022

	Priorité d'intervention	Secteurs ou clientèles
1	Soutenir et consolider les entreprises et organismes.	<ul style="list-style-type: none">• Développement économique et des affaires• Développement des communautés
2	Promouvoir les services existants et les infrastructures	<ul style="list-style-type: none">• Développement économique et des affaires• Développement des communautés
3	Soutenir, développer et promouvoir l'industrie touristique	<ul style="list-style-type: none">• Tourisme• Développement économique et des affaires
4	Promouvoir la construction résidentielle et commerciale	<ul style="list-style-type: none">• Habitation• Développement des communautés
5	Favoriser la conservation et la préservation de l'environnement, de la flore et de la faune	<ul style="list-style-type: none">• Ressources naturelles• Environnement et développement durable
6	Planifier l'aménagement et le développement du territoire	<ul style="list-style-type: none">• Développement des communautés• Aménagement du territoire

ATTENDU les priorités retenues par le Conseil de la MRC des Etchemins pour orienter l'utilisation de l'enveloppe accordée dans le cadre du Fonds régions et ruralité – Volet 2 – Soutien à la compétence de développement local et régional;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SIMON CARRIER TANGUAY,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC des Etchemins adopte les priorités d'intervention incluses dans le présent tableau. QUE le tableau des priorités soit publié sur le site Internet de la MRC et qu'une copie soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-12-10

05.02 - Programmes de soutien et fonds locaux (FLI-FLS) 2022

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation exige que le document Politiques de soutien du fonds régions et ruralité (FRR) soit mis à jour et adopté annuellement par le Conseil de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE ce document contient les détails et modalités des soutiens financiers administrés par la MRC des Etchemins;

CONSIDÉRANT QUE ces programmes contribuent au dynamisme et au développement des entreprises et organismes du territoire;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA MAIRESSE RACHEL GOUPIL,
ET RÉSOLU

QUE le document Programmes de soutien et fonds locaux (FLI/FLS) 2022 ci-joint soit adopté tel que déposé.

QUE le document Programmes de soutien et fonds locaux (FLI/FLS) 2022 ci-joint soit publié sur le site web de la MRC des Etchemins et expédié à toutes les municipalités du territoire pour qu'elles puissent diffuser le document sur leur site web respectif.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

06 - RAPPORTS DE COMITÉS, RENCONTRES ET COLLOQUES

06.01 - Intervention du préfet

Monsieur Turmel a participé à l'assemblée des MRC les 1er et 2 décembre 2021. La directrice générale était également présente. Plusieurs thèmes ont été abordés par les ministres présents à cette assemblée. Il a participé à un comité administratif du Conseil de bassin versant de la rivière Etchemin et à une rencontre avec les responsables du Parc du Massif du Sud.

06.02 - Intervention des membres des comités

Madame Lucie Gagnon a participé à plusieurs rencontres dont la Table de concertation des aînés des Etchemins, la Table de concertation des aînés de Chaudière-Appalaches, un Comité de développement stratégique et une réunion avec L'Essentiel des Etchemins.

07 - POLITIQUE DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (PSPS)

Aucun dossier.

08 - AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE / URBANISME / ÉVALUATION

2021-12-11

08.01 - Demande d'entente à la MRC de Bellechasse pour le service de génie municipal

CONSIDÉRANT QUE la MRC a demandé l'assistance technique du service de génie municipal de la MRC de Bellechasse le 14 juillet 2021 (résolution 2021-07-51);

CONSIDÉRANT QUE la MRC a déposé une demande d'aide financière pour l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières et qu'elle aura besoin d'assistance technique du service de génie municipal de Bellechasse pour l'appel d'offres publiques de services professionnels (avec système de pointage) et l'analyse des soumissions;

CONSIDÉRANT QUE les services de génie municipal peuvent être requis dans d'autres dossiers;

CONSIDÉRANT QU'une entente avec la MRC de Bellechasse pour l'utilisation du service de génie municipal doit être conclue pour en établir les modalités;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE JEAN BERNIER,
ET RÉSOLU

QUE la MRC des Etchemins désire confirmer son intérêt à conclure une entente pour l'utilisation du service de génie municipal de la MRC de Bellechasse dans les meilleurs délais.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-12-12

08.02 - Émission d'un certificat de conformité: Règlement de zonage 202-21 de la Municipalité de Sainte-Justine

CONSIDÉRANT QUE le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine a adopté, le 2 décembre 2021, le règlement numéro 202-21;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a pour objet de modifier le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Justine;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été transmis au Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins, et ce, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE SIMON CARRIER TANGUAY,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins estime que le règlement numéro 202-21 tel qu'adopté par le Conseil de la Municipalité de Sainte-Justine est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Etchemins.

QUE le Conseil de la Municipalité régionale de comté des Etchemins autorise sa directrice générale, à délivrer conformément à la loi, le certificat de conformité.

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

09 - HYGIÈNE DU MILIEU / ENVIRONNEMENT

Aucun dossier.

10 - SÉCURITÉ PUBLIQUE (CIVILE ET INCENDIE)

Aucun dossier.

11 - DOSSIERS RÉGIONAUX

Aucun point.

12 - AFFAIRES NOUVELLES

Aucun sujet.

13 - DEMANDE DON / COMMANDITE

2021-12-13

13.01 - Demande de la Fondation du coeur Beauce-Etchemin

CONSIDÉRANT la demande de collaboration financière de la Fondation du coeur Beauce-Etchemin;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est présentée dans chacune des municipalités;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil de la MRC est contraint de refuser la demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

2021-12-14

13.02 - Demande de la Fondation et conseil des élèves de l'école des Appalaches

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Fondation et du conseil des élèves de l'école des Appalaches;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est présentée dans plusieurs municipalités de la MRC;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE CHRISTIAN CHABOT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil la MRC est contraint de refuser la demande d'aide financière.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14 - DEMANDE D'APPUI

2021-12-15

14.01 - Ville de Saint-Georges - Candidate pour la finale des Jeux du Québec - Été 2025

CONSIDÉRANT QUE la venue d'une activité de cette importance dans notre région contribue à développer l'attrait du sport des jeunes de notre MRC;

CONSIDÉRANT QUE ces jeux permettent de faire vivre une expérience exceptionnelle à travers le sport aux jeunes athlètes et peuvent être un déclencheur pour le futur de ces jeunes;

CONSIDÉRANT QUE les impacts des jeux sont nombreux, notamment le développement des athlètes, le sentiment d'appartenance régionale et la promotion d'un mode de vie actif;

CONSIDÉRANT QUE la MRC des Etchemins est sensible au développement de la jeunesse;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE DANIEL THIBAUT,
ET RÉSOLU

QUE le Conseil la MRC des Etchemins appuie la candidature de la Ville de Saint-Georges pour l'obtention de la finale des Jeux du Québec à l'été 2025.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

14.02 - MRC de l'Érable - Obligations et responsabilités des municipalités et MRC - Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives

Ce point est annulé.

15 - CORRESPONDANCE

Aucune correspondance.

16 - DIVERS

16.01 - Snowcross des Etchemins

Le maire Simon Carrier Tanguay informe les personnes présentes de la tenue du Snowcross des Etchemins à Sainte-Sabine en février 2022. Cette activité va attirer un grand nombre d'adeptes de motoneige dans la région.

17 - PÉRIODE DE QUESTIONS

2021-12-16

18 - CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE RÉJEAN BÉDARD,
ET RÉSOLU

QUE la présente séance soit levée à 19 h 42.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

CAMIL TURMEL
PRÉFET

JUDITH LEBLOND
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE